

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1274

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOMINAINE PUBLIC DP

L'or suisse et la dette des pays les plus pauvres

IL Y AVAIT un espoir lorsque la Suisse, en 1992, a adhéré au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale, après un vote clair du peuple: l'espoir de faire entrer les problèmes du développement dans le débat public suisse et d'influencer de l'intérieur les institutions de Bretton Woods. Avec quelque lyrisme, *DP*, dans le numéro spécial consacré à cette campagne (n° 969, octobre 1989) revendiquait de «nouveaux droits civiques internationaux». Le résultat n'est pas à la mesure de l'attente. Que font nos représentants à Washington? Quand le Parlement en débat-il? Où est l'intérêt critique des médias, de l'opinion? L'exercice des nouveaux droits est celui de l'abstentionnisme.

Bien sûr, la récession recentre sur les problèmes intérieurs et incite à une générosité bien ordonnée qui commence par soi-même. Les pays en développement sont perçus ou bien comme des concurrents à main-d'œuvre bon marché ou comme des pays qui s'enfoncent dans des guerres ethniques ou tribales. Qu'y peut-on? Naturellement cette résignation n'est pas acceptable.

Pour bien comprendre l'enjeu il faut savoir que la Banque mondiale et le FMI prêtent aux conditions du marché; ces institutions ne sont pas philanthropiques; elles n'acceptent ni moratoire ni rééchelonnement d'une dette. Les bénéficiaires de la Banque mondiale, qui s'approvisionne volontiers sur le marché suisse où les taux sont bas, sont substantiels, Mais ces exigences n'empêchent pas les pays pauvres d'être pauvres. Il a fallu en conséquence inventer d'autres instruments.

Ainsi la Banque mondiale alimente par ses bénéficiaires l'IDA qui accorde des prêts sans intérêts de longue durée, cinquante ans. Ainsi le FMI, contrairement à sa règle de travailler sur le court terme, a créé les FAS, prêts de longue durée, financés par la vente d'une partie de ses réserves d'or; puis,

comme cela ne suffisait pas, les FASR (facilité d'ajustement structurel renforcée!) destinés aux soixante pays les plus pauvres, la Chine et l'Inde ayant renoncé à y recourir. A côté des institutions multilatérales, les Etats ont consenti des prêts. Les créanciers se retrouvent dans le Club de Paris pour discuter report d'échéances, moratoire, etc. Enfin les impulsions viennent parfois des grandes puissances financières regroupées en formations diverses G5, G7, G10 (11) où figure la Suisse.

Tous ce dispositif n'empêche pas que certains pays sont au bout du rouleau de l'endettement. Il faut donc effacer une bonne part de leur dette et poursuivre des prêts ciblés. Le FMI voulait le faire en vendant une partie de ses réserves d'or. Il s'en est suivi une querelle technique. En fin de compte les pays riches, par décision individuelle, financeront ces nouvelles actions.

Mais l'enjeu est d'abord humain. En Ouganda, par exemple, où l'espérance de vie est inférieure à quarante ans, un programme correct de santé coûterait par année soixante francs par habitant. L'Etat ne consent que quinze francs, mais doit consacrer huitante-cinq francs au remboursement de la dette (*Le Monde* 1.10).

La Suisse qui a choisi de privilégier les actions multilatérales a la possibilité

de prendre toute sa part des actions à entreprendre. La Banque nationale peut souscrire à des fonds spéciaux ou dans un effort international coordonné racheter des créances ou des titres émis par le FMI et dévalorisés par défaillance du débiteur. Le soutien aux monnaies fortes, notamment le dollar, lui a coûté des milliards sans l'ébranler tant ses réserves sont fortes. Le soutien aux actions du FMI et au désendettement ne serait qu'un centième du coût du soutien au dollar.

Mais où est le débat sur notre civisme international? AG

Le résultat n'est pas à la mesure de l'attente.

Que font nos représentants à Washington?

Quand le Parlement en débat-il?

Où est l'intérêt critique des médias, de l'opinion?